

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**NATURAL N-PROPYL ALCOHOL**

Date de révision: 05.07.2022

Code du produit: 292800

Page 1 de 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

NATURAL N-PROPYL ALCOHOL

Nom de la substance: NATURAL N-PROPYL ALCOHOL  
N° CAS: 71-23-8  
N° Index: 603-003-00-0  
N° CE: 200-746-9

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Utilisation strictement aromatique sur denrées alimentaires et aliments pour animaux

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Axxence Aromatic GmbH  
Rue: Tackenweide 28  
Lieu: D-46446 Emmerich am Rhein  
Téléphone: + 49 2822 68561 0  
Téléfax: + 49 2822 68561 39  
e-mail: info@axxence.com  
Interlocuteur: Andreas Goertz  
Téléphone: + 49 2822 68561 37  
e-mail: andreas.goertz@axxence.com  
Internet: www.axxence.de  
Service responsable: QM - Regulatory Affairs

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +49 2822 68561 99**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225  
Eye Dam. 1; H318  
STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL N-PROPYL ALCOHOL

Date de révision: 05.07.2022

Code du produit: 292800

Page 2 de 12

P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser Jet d'eau pulvérisée / Poudre d'extinction / Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) / mousse résistante à l'alcool pour l'extinction.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans Déchets organiques.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Formule: C<sub>3</sub> H<sub>8</sub> O  
Poids moléculaire: 60,1

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE      N° Index      N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)	
71-23-8	NATURAL N-PROPYL ALCOHOL	100 %
	200-746-9      603-003-00-0	
	Flam. Liq. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H225 H318 H336	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
71-23-8	200-746-9	NATURAL N-PROPYL ALCOHOL	100 %
		par inhalation: CL50 = 33786 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 6730 mg/kg; par voie orale: DL50 = 8000 mg/kg	

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**NATURAL N-PROPYL ALCOHOL**

Date de révision: 05.07.2022

Code du produit: 292800

Page 3 de 12

**Après contact avec la peau**

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

**Après ingestion**

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Mousse, Poudre d'extinction.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Facilement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Risque d'explosion.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL N-PROPYL ALCOHOL

Date de révision: 05.07.2022

Code du produit: 292800

Page 4 de 12

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

#### Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

##### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation strictement aromatique sur denrées alimentaires et aliments pour animaux

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
71-23-8	Alcool n-propylique	200	500		VME (8 h)	

##### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
71-23-8	NATURAL N-PROPYL ALCOHOL			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	268 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	136 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	80 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	81 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	61 mg/kg p.c./jour

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL N-PROPYL ALCOHOL

Date de révision: 05.07.2022

Code du produit: 292800

Page 5 de 12

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
71-23-8	NATURAL N-PROPYL ALCOHOL	
Eau douce		6,83 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		10 mg/l
Eau de mer		0,683 mg/l
Sédiment d'eau douce		27,5 mg/kg
Sédiment marin		2,75 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		96 mg/l
Sol		1,49 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition



##### Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

##### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

##### Protection de la peau

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

##### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

##### Protection contre les risques thermiques

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide  
Couleur: incolore

##### Modification d'état

Point de fusion/point de congélation: -126 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition  
et intervalle d'ébullition: 97 °C

Point d'éclair: 22 °C

##### Inflammabilité

solide/liquide: non applicable

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL N-PROPYL ALCOHOL

Date de révision: 05.07.2022

Code du produit: 292800

Page 6 de 12

gaz: non applicable

#### Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif. non explosif conforme EU A.14

Limite inférieure d'explosivité: 2,1 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 19,2 vol. %

Température d'auto-inflammation: 385 °C

Température de décomposition: non déterminé

pH-Valeur: 7

Viscosité dynamique:  
(à 20 °C) 2,3 mPa·s

Viscosité cinématique:  
(à 20 °C) 2,88 mm²/s

Hydrosolubilité:  
(à 20 °C) 1000 g/L

#### Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: 0,25

Pression de vapeur:  
(à 20 °C) 20,3 hPa

Pression de vapeur:  
(à 50 °C) 121 hPa

Densité (à 20 °C): 0,80 g/cm³

Densité de vapeur relative: 2,07

#### 9.2. Autres informations

##### Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

##### Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant: 0%

Teneur en corps solides: 0%

Taux d'évaporation: non déterminé

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Facilement inflammable.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

#### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL N-PROPYL ALCOHOL

Date de révision: 05.07.2022

Code du produit: 292800

Page 7 de 12

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

###### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
71-23-8	NATURAL N-PROPYL ALCOHOL					
	orale	DL50 mg/kg	8000	Rat	REACH registration	OECD 401
	cutanée	DL50 mg/kg	6730	Lapin	REACH registration	OECD 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	33786	Rat	REACH registration	OECD 403

###### Irritation et corrosivité

Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (NATURAL N-PROPYL ALCOHOL)

###### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

###### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### 11.2. Informations sur les autres dangers

###### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

###### Information supplémentaire

Cette substance est classée comme dangereuse dans le règlement (CE) N° 1272 (2008).

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

##### 12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
71-23-8	NATURAL N-PROPYL ALCOHOL						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	4555	96 h	Tête de boule	REACH registration	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	4480	96 h		GESTIS	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	3644	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH registration	DIN 38412 Part 11
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	>100	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH registration	OECD 211

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL N-PROPYL ALCOHOL

Date de révision: 05.07.2022

Code du produit: 292800

Page 8 de 12

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
71-23-8	NATURAL N-PROPYL ALCOHOL			
	OECD 301 D	81%	15	REACH registration
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OECD 301 D	71%	5	REACH registration
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

##### **Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
71-23-8	NATURAL N-PROPYL ALCOHOL	0,25

##### **FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
71-23-8	NATURAL N-PROPYL ALCOHOL	0,88		REACH registration

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Le produit n'a pas été testé.

#### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

Aucune information disponible.

#### **12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

#### **Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

##### **Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### **Code d'élimination des déchets - Produit**

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

##### **Code d'élimination des déchets - Résidus**

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

##### **Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**NATURAL N-PROPYL ALCOHOL**

Date de révision: 05.07.2022

Code du produit: 292800

Page 9 de 12

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1274  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** n-PROPANOL (ALCOOL PROPYLIQUE NORMAL)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 3



Code de classement: F1  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité exceptée: E2  
Catégorie de transport: 2  
N° danger: 33  
Code de restriction concernant les tunnels: D/E

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

E2

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1274  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** n-PROPANOL (ALCOOL PROPYLIQUE NORMAL)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 3



Code de classement: F1  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité exceptée: E2

**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

E2

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1274

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL N-PROPYL ALCOHOL

Date de révision: 05.07.2022

Code du produit: 292800

Page 10 de 12

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** n-PROPANOL (PROPYL ALCOHOL, NORMAL)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: -  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité exceptée: E2  
EmS: F-E, S-D

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1274

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** n-PROPANOL

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L  
Passenger LQ: Y341  
Quantité exceptée: E2  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364  
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

2010/75/UE (COV): 100 % (800 g/l)

2004/42/CE (COV): 100 % (800 g/l)

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**NATURAL N-PROPYL ALCOHOL**

Date de révision: 05.07.2022

Code du produit: 292800

Page 11 de 12

Indications relatives à la directive  
2012/18/UE (SEVESO III):

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des  
jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la  
(les) section(s): 1,2,4,5,6,7,8,9,10,11,12,14,15,16.**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation  
intérieures)  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
VOC: Volatile Organic Compounds  
SVHC: Substance of Very High Concern  
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>  
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### NATURAL N-PROPYL ALCOHOL

Date de révision: 05.07.2022

Code du produit: 292800

Page 12 de 12

évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

#### Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Utilisation strictement aromatique sur denrées alimentaires et aliments pour animaux	-	-	-	-	-	-	-	Flavour

LCS: Étapes du cycle de vie

PC: Catégories de produits

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

TF: Fonctions techniques

SU: Secteurs d'utilisation

PROC: Catégories de processus

AC: Catégories d'articles